

Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers du 24 au 26 mai 2018





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

SOMMAIRE

- I Mot du Président de l'ANGSP
- II Présentation générale
- III Hébergement
- IV Déroulement de la compétition
- V Tarifs
- VI Inscriptions et conditions d'annulation
- VII Contacts
- VIII Fiche d'inscription
- IX Attestation d'appartenance UDSP
- X Règlement du Championnat de France de Golf





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

I Mot du Président de l'ANGSP



Aucune section n'ayant postulé pour l'organisation des Championnats de France 2018, les membres du conseil d'administration ont décidé de relever ce défi.

Et, pour répondre aux souhaits tant de fois exprimés par de nombreux membres, nous irons dans la Dombes découvrir les Golfs du Domaine du Gouverneur et de la Bresse.

La Dombes, située dans le département de l'Ain est une terre historique proche de Lyon entre Rhône-Alpes et Bourgogne principalement connue par ses innombrables étangs, sa richesse ornithologique et bien évidemment sa gastronomie.

Une année de transition, car nous vous laissons le choix de votre hébergement avec également moins de partenaires en l'absence de supports locaux. Mais, est-ce cela l'essentiel ?

Nous nous attacherons essentiellement à la qualité des parcours, aux prestations des deux golfs et à l'apéritif des régions qui doit être un des moments forts et conviviaux de ces championnats avec le dîner de clôture.

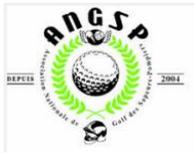
Nous comptons énormément sur la participation de tous avec vos produits locaux...

Nous vous proposons par ailleurs et pour satisfaire votre demande de découvrir à votre guise les 3 parcours au cours de votre séjour.

Je suis particulièrement engagé dans cette organisation avec l'équipe de l'ANGSP qui ne cessera jusqu'au mois de mai de vous préparer un séjour qui restera, je n'en doute pas, dans votre mémoire.

Le Président de l'ANGSP
Bernard ZIPÉLIUS





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

II Présentation générale

Les 12^{èmes} Championnats de France de Golf des Sapeurs-Pompiers auront lieu du 24 au 27 mai 2018 sur le site du domaine du Gouverneur regroupant les golfs de Breuil, Montaplan et la Bresse dans le département de l'Ain.

La philosophie principale de ces championnats est de vous faire découvrir les 3 parcours au travers des 2 tours de la compétition mais également si vous le souhaitez un parcours de découverte le jeudi 24 mai

Le domaine du Gouverneur

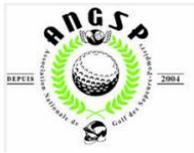


Six siècles de tradition

L'Hôtel et le Golf du Gouverneur appartiennent à ces lieux rares où l'on se sent envahi d'emblée par un sentiment de sérénité. Ici, le temps suspend son vol pour mieux vous faire apprécier la nature. Le Château du Breuil (XIV^e siècle) et ses dépendances ont conservé tout le raffinement qui fut longtemps le privilège du Gouverneur de la Dombes.

L'escalier en pierre de taille, les immenses salons et leurs cheminées seigneuriales, la chaleur des boiseries et des cuirs, rappellent sans cesse la noblesse de ces lieux ouverts aujourd'hui à votre plaisir exclusif. Au Golf du Gouverneur, paradis nature, prenez le temps d'apprécier six siècles de tradition.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

De l'Albatros au Héron Cendre, une émotion toute naturelle

Ici le golfeur se réserve des émerveillements que seule la nature est en mesure de lui offrir. L'envol de canards, le pas mesuré du héron cendré, l'élégance des cygnes glissant à fleur de flot, l'inattendue visite des cigognes, ou la traversée en file indienne du fairway par un foulque et sa progéniture, sont des spectacles qui laissent des images fortes et concourent à la plénitude du bonheur du joueur.

Dans l'eau des étangs, d'autres "spectateurs" apprécient votre technique. Les Black-bass sont parfois les témoins d'un coup dans l'eau.

L'Eden des Golfeurs

Dans le paysage unique et la nature intacte de la Dombes, Le Gouverneur vous propose 45 trous aux difficultés graduées et aux intérêts si diversifiés qu'ils sont autant appréciés des golfeurs débutants que des pratiquants chevronnés. Chacun peut y exprimer pleinement son talent, prendre du plaisir au milieu d'une faune sauvage mais jamais effarouchée, et progresser dans son jeu en toute sérénité.

Au Gouverneur, le golf c'est aussi la liberté de s'inscrire sans part ni droit de jeu: cotisation annuelle, carnets de greenfees, "carte Affaires" pour les entreprises ou "Tennis Golf Pass" qui offrent un accès privilégié au Tennis Club de Lyon et au Gouverneur...

De nombreuses formules existent pour répondre à toutes les demandes. A partir de là, choisissez votre parcours !

Les débutants comme les joueurs confirmés apprécieront les deux parcours de 18 trous tracés entre bois et étangs, futaies et vallons.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

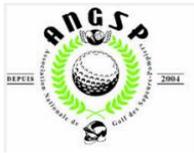
Le golf de la Bresse

Golf de la Bresse



Situé entre Bresse et Dombes, le golf de La Bresse s'étend sur 90 hectares de nature préservée. Aucune nuisance ne viendra perturber votre parcours, dessiné par Jeremy Pern et long de plus de 6000 mètres. Après ou avant, une halte au restaurant vous permettra de déguster les spécialités régionales.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

Parcours de reconnaissance ou de découverte :

Chaque joueur pourra réserver à compter du Jeudi 26 avril 2018, son parcours de reconnaissance ou de découverte sur l'un des 3 golfs en prenant directement contact avec le Golf.

Le prix du Greenfee négocié à 35€ + 10€ de droits de jeu reversés à l'ODP : 2 tickets de tombola ODP vous seront d'ailleurs remis et un tirage au sort aura lieu le samedi lors du dîner de clôture.

Le tarif négocié uniquement pour le jeudi 27 mai.

Le Championnat de France de Golf :

Sur deux journées de compétition,

Vendredi 25 mai

Les Séniors, 1^{ères} série et 2^{èmes} série prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de la Bresse par équipe de 3.

Les 3^{èmes} série prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de Breuil par équipe de 3.

OPEN PRACTICE pendant les 2 tours de compétitions

Samedi 26 mai

Les Séniors, 1^{ères} série et les 2^{èmes} série prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de Breuil par équipe de 3.

Les 3^{èmes} séries prendront le départ toutes les 10 minutes sur le parcours de Montaplan par équipe de 3.

3 séries hommes:

1^{ère} Série : Index jusqu'à 12,4 inclus

2^{ème} Série : Index de 12,5 à 24,4

3^{ème} Série : Index de 24,5 à 54 (index ramenés à 36)

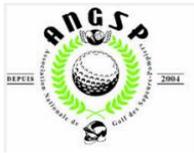
2 séries dames:

1^{ère} Série : Index jusqu'à 18,4 inclus

2^{ème} Série : Index de 18,5 à 54 (index ramenés à 36)

Le championnat donne l'occasion de sacrer 2 femmes et 3 hommes « Champion de France » dans leur série respective, deux champions de France Sénior (femme et homme) et une équipe Championne de France (voir règlement en annexe).





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

III Hébergement

Comme vous le savez, cette année l'hébergement est libre, voici néanmoins les prix négociés sur l'Hôtel du Golf et dans un camping situé à 9 kms du Golf du Gouverneur et à 20 kms du Golf de la Bresse

Hôtel Best Western du Gouverneur

Situé à 30 minutes de Lyon dans l'Ain le domaine du gouverneur se situe à Monthieux (01390), Le Breuil.

<https://www.bestwestern.fr/fr/hotel-Monthieux-Best-Western-Golf---Hotel-Du-Gouverneur-93566>



Tarifs proposés :

- **Chambre Twin ou Double : 130€ par nuit avec petits déjeuners sous forme de buffet (prix public : 175€)**
- **Chambre Single : 110€ par nuit avec petits déjeuners sous forme de buffet (prix public : 150€)**

Camping **** du Nid du Parc :

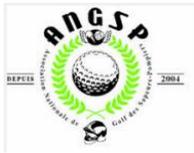
www.lenidduparc.com

Situé à 9 kms du Golf du Gouverneur et à 20 kms du Golf de la Bresse
Adresse : 164 Avenue des nations à Villars des Dombes (01330).

Tarifs négociés ANGSP : - 10% sur le prix public + Petit déjeuner offert

Réservations auprès du camping avant le 1^{er} avril





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

IV Déroulement de la compétition

JEUDI 24 MAI

Parcours de reconnaissance ou de découverte au profit de l'ODP:

Les joueurs désirant effectuer un parcours de reconnaissance ou de découverte réservent directement leur greenfee au golf concerné et exclusivement ce jour (Tél : 04 72 26 42 00). Les réservations peuvent s'effectuer à partir du 26 avril et se règlent sur place.

GF à 35€ + 10€ de droits de jeu intégralement reversés à l'ODP (2 tickets de tombola)

15h00 à 18h00	Accueil des participants à l'accueil du domaine du Gouverneur
18h00 à 19h00	Réunion des capitaines d'équipe salle de réunion de l'hôtel
19h00 à 20h00	Assemblée générale de l'ANGSP salle de réunion de l'hôtel
20h30	Cocktail dinatoire d'accueil

VENDREDI 25 MAI : OPEN PRACTICE (gratuit)

Compétiteurs

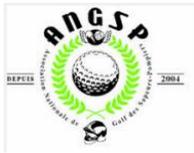
07h30 à 13h00	Parcours de la Bresse pour les Séniors, 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} série par équipe de 3, toutes les 10 minutes et prise en compte des paniers repas au départ.
07h30 à 13h00	Parcours de Breuil pour les 3 ^{èmes} série et accompagnants par équipe de 3, toutes les 10 minutes et prise en compte des paniers repas au départ.
19h00	Apéritif dinatoire des délégations au Kiosque ou salle des étangs (Golf du Gouverneur)
20h00	Affichage des résultats de la 1 ^{ère} journée

Apéritif des délégations :

Fort de l'édition 2016 dans l'Oise, nous espérons que toutes les délégations joueront le jeu de partager leurs produits locaux (solides et liquides...) afin de vivre à nouveau ces bons moments de convivialité et de partage !

Donc à vos stands !!





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

SAMEDI 26 MAI : OPEN PRACTICE (gratuit)

Compétiteurs

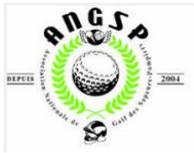
- 07h30 à 13h00 Parcours de Breuil pour les Séniors, 1^{ères} et 2^{èmes} série par équipe de 3, toutes les 10 minutes et prise en compte des paniers repas au départ.
- 07h30 à 13h00 Parcours de Montplan pour les 3^{èmes} série et accompagnants par équipe de 3, toutes les 10 minutes et prise en compte des paniers repas au départ.
- 20h30 Dîner de clôture, palmarès et remise des récompenses
- 21h30 Affichage des résultats

Accompagnants non joueurs logés à l'hôtel :

Espace Détente avec :

- Piscine extérieure chauffée
- Salle de fitness
- 2 cours de tennis
- Pétanque





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

V Tarifs

Adhésion de 30 € à l'ordre de l'ANGSP à envoyer avec votre premier acompte de 100€

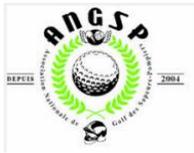
Prestations Joueurs sans hébergement : **250€**

- Adhésion ANGSP
- Cocktail dinatoire d'accueil
- Lot de bienvenue
- 2 Greenfees
- Open Practice vendredi et samedi
- 2 Paniers repas
- Diner de clôture

Prestations accompagnants sans hébergement : **120€**

- Cocktail dinatoire d'accueil
- 2 Paniers repas
- Diner de clôture





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

VI Inscriptions et conditions d'annulation

Pour valider son enregistrement à la compétition, chaque joueur doit s'acquitter d'un montant de **130€ avant le vendredi 15 décembre 2017** au comité organisateur comprenant :

- Le droit de préinscription de **100€**
- Le montant de la cotisation à l'ANGSP de **30 € (un seul chèque de 130€)**

Les accompagnants non joueurs doivent s'acquitter du montant total soit **120€**

Seront retenues les 180 premières inscriptions au **15 décembre 2017** (droit de préinscription +cotisation ANGSP). La priorité sera donnée aux Sapeurs-Pompiers.

Le règlement de l'intégralité validant l'inscription (formule joueur ou accompagnant + cotisation) doit être versé avant le **mercredi 28 février 2018** (cachet de la Poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Au-delà du 15 décembre 2017, les dossiers reçus seront positionnés en liste complémentaire.

Au 1^{er} mars 2018, tout compétiteur n'étant pas inscrit sur la liste de son Union Départementale **et à jour de sa licence et de son certificat médical** se verra, avec son accompagnant, retiré de la liste des compétiteurs et remplacé par le premier inscrit de la liste complémentaire.

La date limite d'annulation avec remboursement total est fixée au **lundi 30 avril 2018**. **Au-delà de cette date limite, il n'y aura pas de remboursement sauf cas exceptionnel (à l'appréciation du comité d'organisation et de l'ANGSP).**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « l'ANGSP »

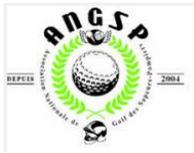
Et à transmettre avec le dossier complet à l'adresse suivante :

Adresse à mentionner : Mr Morandin Christophe
CDF 2018
15 rue de Pons
47500 FUMEL

Mail : christophe.morandin1@orange.fr

Tel : 06.07.39.04.06





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

VI Contacts

- **Restauration** : Bernard Zipélius 06.09.04.52.55
Eric Legros 07.81.24.12.43

- **Inscriptions** : Christophe Morandin 06.07.39.04.06
Alain Cousin 06.15.13.51.00 (gestion Licences...)

- **Relations Partenaires Institutionnels** : Luc Piquer 06.80.41.22.71

- **Relations Partenaires Non Institutionnels** : Arnaud Anselme 06.82.93.16.25
Fabrice Petit 06.16.81.73.47

- **Gestion sportive** : Régis Serra 06.23.28.19.05
Alain Cousin 06.15.13.51.00





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

VIII Fiche d'inscription

Compléter le fichier informatique joint en annexe 1 en excel, puis l'imprimer et le renvoyer





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

IX Attestation d'appartenance à l'UDSP

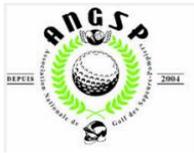
Je soussigné,, Président de l'Union
des Sapeurs-Pompiers du Département de
atteste sur l'honneur l'appartenance des agents mentionnés ci-après :

	Nom	Prénom	Date de naissance
Capitaine de l'équipe : -			
Joueurs : -			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			

Fait à , le

Signature et cachet





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

X Règlement du Championnat de France de Golf

SOMMAIRE

1. DÉROULEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1 - Conditions de participation
- 1.2 - Pièces d'identité acceptées
- 1.3 - Règlements applicables
- 1.4 - Comité de l'épreuve
- 1.5 - Tableau officiel
- 1.6 - Réunion des Capitaines

2. FORME DE JEU ET RÈGLEMENT

- 2.1 - Forme de jeu
- 2.2 - Séries
- 2.3 - Marques de départ
- 2.4 - Heures de départ
- 2.5 - Résultats
- 2.6 - Classement individuel
- 2.7 - Classement par équipe
- 2.8 - Égalité
- 2.9 - Trophée Sénior homme et Femme

3. ORGANISATION DES ÉPREUVES

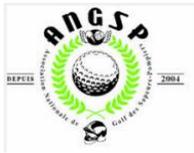
- 3.1 - Prix
- 3.2 - Entraînement
- 3.3 - Arbitrage
- 3.4 - Recording
- 3.6 - Voiturettes
- 3.7 - Cadets et accompagnateurs

4. INSCRIPTIONS

5. ANNEXES

- 5.1- Règlement de l'épreuve des accompagnants





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

1. DÉROULEMENT GÉNÉRAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat de France de golf des Sapeurs-Pompiers est une compétition qui a lieu sous le parrainage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Il se déroule sur 2 jours et permet de désigner 1 champion de France des Sapeurs-Pompiers (hommes et femmes) par série, un champion de France Senior Femme et Senior Homme, et une équipe championne de France par équipe. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs suivant les capacités d'accueil du golf.

1.1 - Conditions de participation

Pour participer, les joueurs doivent:

- Être adhérents et à jour de leur cotisation à l'association nationale de golf des Sapeurs-Pompiers (ANGSP) ;
- Être adhérents à la FNSPF en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'UDSP de leur département en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'URSP de leur région en qualité de membre actif ou associé.

On entend par adhérent les membres à jour de leur cotisation.

Les **membres actifs** sont les Sapeurs-Pompiers volontaires, professionnels, et sur invitation, les militaires (BSPP, BPPM, UIISC) et les Sapeurs-Pompiers de Monaco, en activité.

Les **membres associés** sont les JSP, les anciens Sapeurs-Pompiers, les Sapeurs-Pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et sociaux SDIS des unions départementales et régionales et de la Fédération.

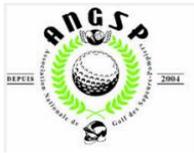
De plus, les joueurs doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours ;
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole ;
- Répondre aux exigences des règles du statut amateur ;
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

Les accompagnants peuvent également participer à la compétition, sous réserve des places disponibles. Ils doivent réunir les mêmes conditions de participation, hormis l'obligation d'être adhérents à la FNSPF, à une URSP ou une UDSP.

Seuls peuvent concourir pour les titres de champions de France, les membres actifs et les Sapeurs-Pompiers militaires (BSPP, BPPM, UIISC), les JSP et les anciens Sapeurs-Pompiers.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

1.2 – Pièces d'identité acceptées

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Permis de conduire ;
- License FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP ;
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité.

1.3 – Règlements applicables

Les règles édictées par la Fédération Française de Golf et notamment celles régissant les épreuves fédérales sont applicables et notamment :

- Respect de l'étiquette ;
- Comportement correct ;
- Tenue vestimentaire adaptée.

L'index pris en compte est celui détenu le jour où les départs seront réalisés.

1.4 – Comité de l'épreuve

Un comité de l'épreuve est constitué pour la durée de la compétition, il est composé des personnes suivantes :

- Un ou des représentants de l'ANGSP ;
- Un représentant du club de golf organisateur ;
- Un arbitre fédéral ou de ligue ;
- Un ou des représentants du comité d'organisation de la manifestation.

Tous les litiges doivent lui être soumis et ses décisions sont sans appel. Seul l'arbitre est autorisé à donner une décision sur les règles.

1.5 – Tableau officiel

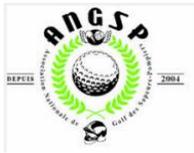
L'ensemble du règlement de la compétition est affiché sur un panneau d'affichage à l'hôtel et à proximité du club house. Seules les informations figurant au tableau sont à prendre en compte.

1.6 - Réunion des capitaines

La réunion des capitaines se tient la veille du 1^{er} tour de l'épreuve, sauf indication contraire. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui est communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou d'un représentant de chaque équipe est obligatoire au bon déroulement de la compétition.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

2. FORME DE JEU ET REGLEMENT

2.1 – Forme de jeu

Il s'agit d'une compétition sur 2 tours. La compétition peut se dérouler sur 2 parcours.

- Strokeplay sur 36 trous, 18 trous par jour pour les 1^{ères} séries ;
- Stableford sur 36 trous, 18 trous par jour pour les autres séries.

Pour le 1^{er} tour, l'ordre de départ est celui déterminé par les index des joueurs.

Pour le 2^{ème} tour, l'ordre de départ est déterminé dans l'ordre inverse du classement du 1^{er} tour, par série dans l'ordre des séries suivant :

- 2^{ème} série ;
- 1^{ère} série ;
- 3^{ème} série.

2.2 - Séries

3 séries hommes et 2 séries femmes, une série Sénior Féminine et une série Sénior masculin sont constituées.

Les séries sont constituées et arrêtées par le comité de l'épreuve, selon le nombre de joueurs et selon la difficulté des parcours.

Les index supérieurs sont ramenés à 36.

2.3 – Marques de départ

- Marques blanches pour la 1^{ère} série hommes ;
- Marques jaunes pour les autres séries hommes, sénior compris ;
- Marques bleues pour la 1^{ère} série femmes ;
- Marques rouges pour les autres séries femmes, sénior compris.

2.4 – Heures de départ

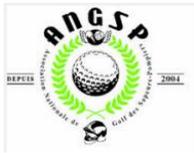
Les heures de départ sont déterminées la veille de chaque tour et affichées sur le tableau officiel et en tout lieu déterminé par le comité d'organisation.

Les joueurs doivent se présenter au starter 10 minutes avant l'heure de départ prévue.

2.5 - Résultats

Les résultats du 1^{er} tour sont affichés le soir à l'issue du 1^{er} tour (classement individuel et classement provisoire par équipe).





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

Les résultats du championnat sont proclamés le soir du 2^{ème} tour.

Les résultats de la 1^{ère} série sont donnés en :

- Strokeplay brut
- Strokeplay net
- Stableford brut (classement par équipe)
- Stableford net (classement par équipe)

Les résultats des autres séries sont donnés en :

- Stableford brut
- Stableford net

2.6 – Classement individuel

Cette compétition permet d'attribuer le titre de **champion de France hommes et femmes** au meilleur score brut des 2 tours par série. Sont ainsi attribués les titres suivants :

- Champion de France 1^{ère} série homme
- Champion de France 2^{ème} série homme
- Champion de France 3^{ème} série homme
- Champion de France Sénior homme

- Championne de France 1^{ère} série femme
- Championne de France 2^{ème} série femme
- Championne de France Sénior femme

2.7 – Classement par équipe

Un classement par équipe est effectué.

Une équipe est constituée au minimum de 3 joueurs de la même UD ou de la même unité. Le nombre de joueurs n'est pas limité.

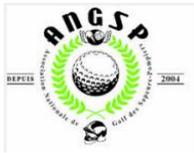
Chaque UD ou unité militaire ne peut constituer qu'une seule équipe.

Ce classement par équipe permet de décerner le titre de **champion de France par équipe**.

Le classement est fait par l'addition des scores bruts et nets de chaque joueur, seront pris en compte les 3 meilleurs scores sur les 2 tours de 3 joueurs différents.

L'équipe déclarée vainqueur est l'équipe totalisant le plus de points. Un classement provisoire sera effectué le soir du 1^{er} tour.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

2.8 – Egalité

En cas d'égalité dans l'épreuve individuelle, le départage se fait en play-off en mort soudaine pour la 1^{ère} série.

Pour les autres séries, le départage se fait selon la règle ci-dessous :

Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant.

En cas d'égalité dans le classement collectif, il est pris en compte la meilleure carte en brut, puis la 1^{ère} carte en net, puis la 2^{ème} carte en net.

2.9 – Trophée Sénior

- Un trophée sénior homme est mis en place. Il porte le nom de « **Trophée René ISAKOVITCH*** ».

Les joueurs ayant 50 ans* la veille du premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué au joueur ayant le meilleur score calculé de la manière suivante :

- Addition du brut et net par tour puis somme des 2 tours

- Un trophée sénior femme est mis en place.

Les joueuses ayant 50 ans* la veille du premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué à la joueuse ayant le meilleur score calculé de la manière suivante :

- Addition du brut et net par tour puis somme des 2 tours

La joueuse ou le joueur qui participe au trophée sénior ne pourra prétendre être classé(e) dans les autres séries

3. ORGANISATION DES EPREUVES

3.1 – Prix

Les prix suivants sont attribués :

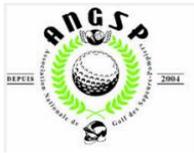
- 3 prix bruts par série messieurs
- 3 prix nets par série messieurs
- 1 prix sénior femme
- 1 prix sénior homme
- 3 prix bruts par série dames
- 3 prix nets par série dames

(*sous réserve de modification de la ffgolf)

Un prix par équipe est attribué.

Les prix bruts priment les prix nets. Un même joueur ne peut recevoir plus d'un prix.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

Des prix au tirage au sort pourront être attribués. En cas d'absence du gagnant lors du tirage au sort, son gain est remis en jeu.

Selon le nombre de joueurs inscrits, le nombre de prix peut être modifié par le comité d'organisation.

3.2 - Entraînement

Il est interdit de s'entraîner entre les 2 tours sur le terrain de la compétition restant à jouer.

3.3 - Arbitrage

Un arbitre officiel pour la durée de l'épreuve est désigné par la Commission Sportive de la Ligue de golf et fait partie du comité de l'épreuve.

3.4 - Recording

Afin d'éviter tout litige, tous les joueurs de chaque groupe doivent se présenter ensemble au recording et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs sont invités à attendre que leur carte ait été vérifiée. La carte sera considérée comme rendue lorsque la carte est signée et que le joueur quitte le recording.

3.6 - Voitures

L'utilisation des voitures n'est pas autorisée pour la compétition.

3.7 – Cadets et accompagnateurs

L'utilisation d'un cadet est autorisée pour la compétition. Les cadets doivent répondre aux règles du statut amateur.

4. INSCRIPTIONS

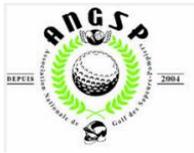
Les droits d'inscription doivent être réglés au plus tard à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve.

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'ANGSP.

Les inscriptions doivent se faire sur les imprimés fournis par le comité d'organisation et envoyées à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.





Championnat de France de Golf des Sapeurs-Pompiers

5. ANNEXES

5.1 – Règlement de l'épreuve des accompagnants

Le comité d'organisation organise une compétition en parallèle du championnat de France des Sapeurs-Pompiers, sous réserve des places disponibles.

Conditions de participation

Les accompagnants doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs
- Être adhérents à l'ANGSP

Forme de jeu-Séries

- Il s'agit d'une compétition sur 2 tours en stableford.

Résultats

Les prix suivants sont attribués :

- 1 prix brut messieurs et dames (stableford brut)
- 3 prix nets mixtes (stableford net)

